



COMMISSION DES FINANCES  
**Communiqué de presse**

CP-1066

Paris, le 4 avril 2018

**LE PROGRAMME « HABITER MIEUX » :  
LES OBSERVATIONS DE PHILIPPE DALLIER  
À LA SUITE DE LA REMISE D'UNE ENQUÊTE PAR LA COUR DES COMPTES**

Réunie le 4 avril 2018, la commission des finances du Sénat a organisé une **audition pour « suite à donner » à l'enquête de la Cour des comptes sur le programme « Habiter mieux »**.

Dans le prolongement du rapport de la Cour des comptes, **Philippe Dallier (Les Républicains – Seine-Saint-Denis)**, rapporteur spécial des crédits consacrés au logement et à la politique de la ville au sein de la mission « Cohésion des territoires », formule les observations suivantes :

1/ Le programme « Habiter mieux » **enregistre globalement de bons résultats**, permettant à la fois de remplir **son objectif social**, en aidant les ménages modestes à rénover leurs logements, **et son objectif écologique**, avec un gain énergétique attendu de 30 % en moyenne et qui s'avère finalement dépassé (43,2 % en 2016). Son effet déclencheur sur les opérations de rénovation est également à souligner ;

2/ Il n'a pour autant **pas permis d'atteindre les 300 000 logements rénovés entre 2010 et 2017**, comme cela était initialement prévu (243 000 logements rénovés, soit 80 % de l'objectif initial). À ce titre, l'objectif du Gouvernement de **parvenir à 75 000 logements rénovés par an** à compter de 2018 constitue un **véritable challenge** ;

3/ Le programme « Habiter mieux » repose sur une **procédure et des modalités de gestion efficaces**, en particulier quant à l'instruction des dossiers, aux contrôles effectués *a posteriori* sur les travaux et aux évaluations réalisées auprès des ménages bénéficiaires et des opérateurs. Comme l'indique la Cour des comptes, ce constat « *contraste, dans ce domaine, avec l'absence généralisée de vérifications pour les aides fiscales* ». L'instauration en 2018 d'une **procédure simplifiée** pour bénéficier d'une aide de l'Anah ne doit **pas conduire à remettre en cause ces atouts**, en particulier s'agissant de l'établissement d'un diagnostic préalable ;

4/ L'efficacité de cette politique publique résulte également de sa **territorialisation, en s'appuyant sur les collectivités territoriales** ayant la qualité de délégataires d'aides à la pierre. Il convient effectivement, comme le préconise la Cour des comptes, d'**encourager le développement de ces délégations**.

5/ Comme constaté au cours des dernières années, le programme « Habiter mieux » a en revanche **pâti de la variation de l'enveloppe financière qui lui était allouée et des changements fréquents des règles applicables** pour l'attribution des aides. Au-delà des engagements pris dans le cadre du grand plan d'investissement (1,2 milliard d'euros pour le programme « Habiter mieux » afin de lutter contre les « passoires thermiques », dont 110 millions d'euros en 2018), une **visibilité pluriannuelle des crédits qui lui sont consacrés et la pérennité de son régime sont indispensables pour lui assurer une plus grande efficacité.**

6/ Les aides allouées par l'Anah, souvent complétées par celles des collectivités territoriales, doivent également **s'inscrire dans un véritable plan de financement** des travaux à réaliser, **la question du « reste à charge » restant essentielle** pour des ménages « modestes », voire « très modestes ». À ce titre, **la suppression des aides personnelles au logement « accession »**, votée dans le cadre de la loi de finances pour 2018 et à laquelle le Sénat s'était vivement opposé, **pourrait créer des difficultés supplémentaires** : certains montages financiers ont jusqu'à présent été rendus possibles par le fait que celles-ci couvraient une partie substantielle des mensualités des prêts travaux.

*L'enquête de la Cour des comptes est consultable sur le site Internet du Sénat :*  
[http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/finances/Controle/enquete\\_habiter\\_mieux.pdf](http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/finances/Controle/enquete_habiter_mieux.pdf)

La commission des finances est présidée par <b>M. Vincent ÉBLÉ</b> (Socialiste et républicain – Seine-et-Marne). Son rapporteur général est <b>M. Albéric de MONTGOLFIER</b> (Les Républicains – Eure-et-Loir).
--

**Contact presse** : Mathilde DUBOURG – 01 42 34 25 11 - [presse@senat.fr](mailto:presse@senat.fr)